Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260321-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 2 mars 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **27**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Louis HUBERT), **Pierre-Yves TANVET** (procuration à Céline THEUREAU), **Dominique SÉVIN** (procuration à Christelle HOUIZOT), **David FROGER** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN).

Excusé(e)s : Karine PIQUET, Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.03.21 - FINANCES - Budget primitif principal 2026 – Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) – Clôture de l'opération 18003 Aménagement secteur Alexis Geffrault

Présentation : Louis HUBERT

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux autorisations de programme ;
Vu la délibération municipale n°2019.03.06 en date du 05/03/2019, autorisant la mise en place d'une autorisation de programme pour la réalisation des aménagements rue Alexis Geffrault et prévoyant un **engagement pluriannuel à 1 832 486,93€** ;

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

L'opération a connu un phasage au regard des retards pris pour la réalisation de logements sociaux ZAC du Prieuré et suite à la crise du COVID. La fin des travaux a eu lieu en 2025.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260321-DE

Considérant que les travaux d'aménagement secteur Alexis Geffrault sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières est désormais acquitté :

Le coût réel de l'opération s'élève au final à 2 149 516,98 € (projets supplémentaires décidés aménagement de la place et du carrefour)

CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
155 458,92 €	793 917,29 €	25 990,80 €	- €	4 212,00 €	581 832,81 €	570 862,04 €	17 243,12 €	2 149 516,98 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **PRONONCE** la clôture de l'autorisation de programme Aménagement du secteur Alexis Geffrault ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT